



Centre de Perfectionnement Interprofessionnel
Interprofessionelles Weiterbildungszentrum

A1 Parler
Ecrire A2 Lire

Evaluation de langue fide

Compétences B1
Comprendre
Passeport des langues

Pour votre formation continue ...

fide⁺

Table des matières

Le passeport des langues	4
Déroulement	5
Conditions générales	6
Directives	7
Les niveaux du Cadre européen commun de référence	8
Formulaire d'inscription	9
Plan d'accès	11

Le passeport des langues

Vous avez besoin de démontrer vos compétences dans les langues nationales suisses (français, allemand, italien) par exemple afin de trouver un nouvel emploi, de vous inscrire à une formation ou d'attester vos aptitudes auprès des autorités étatiques.

Grâce au passeport des langues, vous pourrez attester de vos compétences aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.



Il y a **trois manières** différentes d'acquérir le passeport des langues :

1. Vous passez l'évaluation de langue fide (**A1, A2, B1**)
→ auprès de centres accrédités (CPI)
2. Vous avez un certificat de langue reconnu
→ http://www.fide-info.ch/doc/08_Sprachenpass/fideFR08_ListeCertificatsReconnus.pdf
3. Vous préparez un dossier de validation fide et le faites examiner (**B1, B2, C1, C2**)
→ www.fide-info.ch

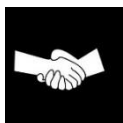
Chez nous au CPI vous pouvez passer l'évaluation de langue fide en **français** ou en **allemand**. Il s'agit d'une évaluation en deux parties séparées. Vous pouvez vous inscrire à la partie orale, à la partie écrite ou aux deux parties.

Pour les naturalisations, il vous faut cependant passer les deux parties et obtenir le **niveau A2 à l'écrit** et **B1 à l'oral**.

1. Partie une, **l'oral** : « Parler et comprendre »
2. Partie deux, **l'écrit** : « Lire et écrire »



Déroulement



Accueil et présentation

10 minutes



Parler et comprendre

35 minutes



Lire et écrire

60 minutes

Lieu de l'évaluation : CPI, Rte des Grives 2, 1763 Granges-Paccot

Sessions 2018

Français

Oral

Ecrit

16.03.2018 – 22.03.2018

22.03.2018

17.05.2018 – 23.05.2018

23.05.2018

29.06.2018 – 05.07.2018

05.07.2018

21.09.2018 – 27.09.2018

29.09.2018

18.10.2018 – 24.10.2018

24.10.2018

16.11.2018 – 22.11.2018

22.11.2018

Allemand

Oral

Ecrit

06.04.2018 – 12.04.2018

12.04.2018

03.05.2018 – 09.05.2018

09.05.2018

08.06.2018 – 14.06.2018

14.06.2018

05.07.2018 – 11.07.2018

11.07.2018

07.09.2018 – 13.09.2018

13.09.2018

04.10.2018 – 10.10.2018

10.10.2018

09.11.2018 – 15.11.2018

15.11.2018

Le délai d'inscription est fixé à 14 jours avant le début de l'évaluation orale de chaque session.

Conditions générales

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission sont différentes pour chaque cours. Pour les formations menant aux brevets et diplômes fédéraux, ce sont les règlements des Associations professionnelles qui prévalent. En ce qui concerne les autres cours, le CPI indique pour chaque niveau les exigences d'admission des participant(e)s.

INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions doivent être adressées au secrétariat par écrit ou par fax au moyen du bulletin d'inscription annexé, au plus tard 10 jours avant le début du cours ou par téléphone ou E-Mail (confirmation par écrit obligatoire). Les cours ne débutent que lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant. Le CPI se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. Le secrétariat en informera les participants en temps utile.

FINANCES

La finance de cours comprend le matériel et le support de cours ou selon les indications particulières. Une facture sera adressée à chaque participant. Seules les personnes s'étant acquittées de leur finance sont autorisées à fréquenter le cours. La quittance faisant foi.

COURS MODULAIRES

Les taxes de cours de courte durée doivent être versées en intégralité 5 jours avant le début du cours ou directement auprès de notre réceptionniste au moyen de l'EC-Direct ou de la Postcard. Elles ne sont en aucun cas remboursées.

FILIÈRES DE FORMATION

Les taxes de cours de longue durée et/ou brevet peuvent être versées par tranches, exigibles avant le début de chaque trimestre. Elles restent intégralement dues en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, les taxes de cours, augmentées des frais administratifs, sont calculées proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement suivies.

Les montants des finances pour les cours modulaires et les filières de formation peuvent faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution générale des charges d'exploitation du CPI et des décisions des autorités.

Par leur inscription, les participants aux cours s'engagent à respecter ces exigences, de même que les autres conditions générales.

DÉSISTEMENT

Les annulations se feront par écrit, en indiquant les motivations d'annulation (certificat médical, lettre de l'employeur, etc.). En cas de désistement plus de 5 jours avant le début de la prestation, les frais administratifs sont fixés à Fr. 50.-. Passé ce délai et sans motivations d'annulation, la somme entière est due.

FRÉQUENTATION DES COURS

Dans l'intérêt de l'enseignement, les cours seront suivis avec régularité et ponctualité. En cas d'absence, les participants en informeront le secrétariat ou l'enseignant. Une attestation est délivrée aux participants qui ont participé au moins à 80 % des cours.

ATTESTATIONS ET CERTIFICATS

Les formations débouchent sur des certificats, diplômes et autres titres officiellement reconnus. Elles font l'objet d'un règlement spécifique. Pour certains cours, un test final est organisé ; il permet d'obtenir une attestation des connaissances acquises.

ORDRE DANS LE BÂTIMENT

- Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment.
- Il est également interdit de manger et boire dans les salles d'informatique. Les places de travail seront laissées propres et en ordre.

LOCAUX ET DURÉE DE COURS

Les différents lieux de cours seront précisés sur la confirmation de cours adressée à chaque participant. Une période d'enseignement correspond à 45 minutes de cours.

Remarques : Pour les évaluations de langues fide ce sont les directives fide qui prévalent.

Directives

INSCRIPTION

Toutes les personnes à partir de 16 ans peuvent prendre part à l'évaluation de langue fide, indépendamment de leur statut de séjour.

Toutes les participantes et tous les participants porteurs de handicap peuvent participer à l'évaluation de langue fide. Des dispositions particulières sont prévues.

Il est possible de s'inscrire à l'évaluation de langue complète, ou uniquement à la partie « Parler et comprendre », ou uniquement à la partie « Lire et écrire ».

Par son inscription, la participante ou le participant autorise le CPI à transmettre au Secrétariat fide les données personnelles nécessaires au déroulement de l'évaluation de langue fide et à l'établissement du passeport des langues.

L'inscription écrite doit être faite jusqu'à 2 semaines avant la date de l'évaluation au plus tard.

La personne qui annule son inscription doit payer des frais d'annulation.

La personne qui annule son inscription dans les 2 dernières semaines avant la date prévue de l'évaluation sans raison importante, ne se présente pas le jour de l'évaluation ou se présente en retard, doit payer les frais pour absence non motivée.

DEROULEMENT

A la date de l'évaluation, les participantes et participants doivent se présenter à l'horaire indiqué sur l'invitation.

Est exclue de l'évaluation de langues toute personne qui

- utilise des aides non autorisées (comme un dictionnaire ou un téléphone portable) ;
- dérange d'autres participantes et participants ;
- ne se présente pas ponctuellement.

Les personnes exclues de l'évaluation de langue fide n'ont droit à aucun remboursement de la taxe de participation.

Les participantes et participants doivent apporter une pièce d'identité à l'évaluation de langue.

RESULTATS

Pour la partie « Parler et comprendre », les prestations des participantes et participants sont notées par deux interlocutrices ou interlocuteurs fide licenciés.

Pour la partie « Lire et écrire », les résultats sont évalués de manière centralisée par le Secrétariat fide.

Après l'évaluation des résultats, le Secrétariat fide établit un passeport des langues aux participantes et participants. Les compétences linguistiques orales et écrites démontrées sont attestées par A1, A2 ou B1.

RECLAMATIONS

Si une participante ou un participant a des doutes sur le bien-fondé des résultats ou s'il veut se plaindre du déroulement de l'évaluation de langue fide, il/elle doit adresser une réclamation par écrit au secteur « Evaluation de langue fide et passeport des langues » du Secrétariat fide.

En cas de réclamation, les participantes ou participants ainsi qu'éventuellement leur représentant légal, ont le droit de consulter le matériel d'examen en présence d'une surveillante ou d'un surveillant.

Un recours motivé par écrit peut être présenté à la Commission qualité fide contre une décision du secteur « Evaluation de langue fide et passeport des langues » du Secrétariat fide dans le cadre d'une réclamation. La décision de la Commission qualité fide est définitive.

Source : Directives pour l'organisation de l'évaluation de langue fide (Berne, le 12 octobre 2017)

Les niveaux du Cadre européen commun de référence

A1

Peut communiquer de façon simple, dans son environnement personnel comme p. ex. à son domicile ou sur son lieu de travail ou encore à l'école, si son interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif. Peut se présenter ou présenter quelqu'un avec des mots simples. Peut répondre brièvement et simplement à des questions simples sur sa personne, comme p. ex. son adresse ou son lieu de travail et sa famille. Peut exprimer ses besoins, p. ex. dans son immeuble ou dans un magasin, en utilisant des expressions mémorisées.

A2

Peut comprendre des questions et des communications simples en relation avec des domaines importants, p. ex. des questions et des informations sur l'école, la formation, le travail, la santé ou le logement. Peut communiquer dans des situations simples et fréquentes dans un bureau ou dans une autre institution publique, ne demandant qu'un échange d'informations direct sur des sujets familiers. Peut décrire, avec des moyens simples, son origine, sa formation et son expérience professionnelle, et parler de faits et d'expériences personnelles.

B1

Peut comprendre les points essentiels des communications de l'école, de l'employeur, de la régie immobilière ou des autorités, quand un langage clair et standard est utilisé, et s'il s'agit de choses familières. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées au quotidien comme p. ex. à son domicile ou sur le lieu de travail ou encore dans des espaces publics. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers ou dans ses domaines d'intérêt, et raconter des expériences personnelles. Peut exposer ses opinions, ses objectifs, ses espoirs et ses souhaits, les motiver brièvement ou les expliquer.

Source : http://www.fide-info.ch/doc/04_Unterrichtshilfen/fideFR04f_EchelleGlobale.pdf



Formulaire d'inscription

Mme ☐ M. ☐

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NP/Localité _____

Date de naissance _____ N° AVS _____

Tél. privé _____ Tél. prof. _____

Tél. mobile _____ E-mail _____

Cochez ce qui convient (x)	Nom du module	Prix
☐	Evaluation de langue fide « Parler et comprendre » partie 1	170.-
☐	Evaluation de langue fide « Lire et écrire » partie 2	120.-
☐	Evaluation de langue fide partie 1 + 2	250.-

Païement	Mode de paiement
☐ par le participant	Pour les cours et modules : ☐ La totalité avant le début du cours ou du module (sans surcoût) ☐ Paiement échelonné, en accord avec le CPI (5% de surcoût)
☐ par le chômage N° de la caisse _____	
☐ par l'employeur Adresse de l'employeur + timbre et signature de l'employeur _____ _____ _____ _____	
Frais d'annulation : - Avant le délai d'inscription sans frais - Après le délai d'inscription et pour raison importante 118.- frs seront facturés. - Après le délai d'inscription et sans raison importante, la totalité du cours sera facturée.	

ATTENTION : Les personnes inscrites auprès d'une caisse de chômage doivent impérativement obtenir l'accord de leur conseiller. Sans cet accord, l'inscription à un cours peut entraîner la suppression d'indemnités.

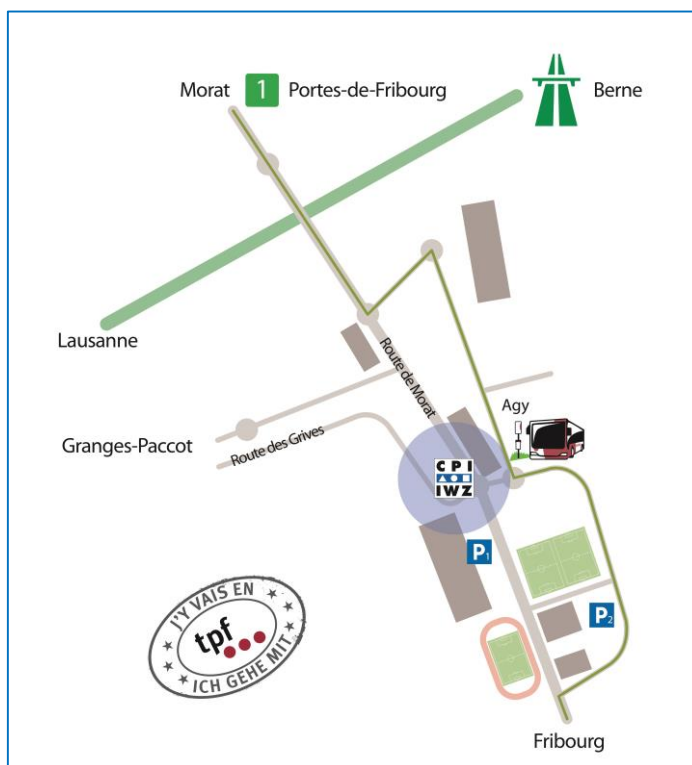
Je m'engage à payer le cours auquel je m'inscris et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales. Le CPI se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants.

Date _____

Signature _____

Plan d'accès

Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI
Route des Grives 2 | 1763 Granges-Paccot



En bus, depuis la gare CFF de Fribourg

Prendre en face de la gare le bus n° 1 « Portes de Fribourg »

Sortir à l'arrêt « Agy »

7 arrêts depuis la gare pour une durée de 10 minutes

Marcher jusqu'au CPI environ 3 min (240 m)

En vélo libre-service

Voir www.velopass.ch

En voiture, depuis l'autoroute A12 (E27)

Sortie Fribourg-Nord

Suivre direction Fribourg

Tourner au deuxième rond-point à droite

Le Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI se trouve à votre droite.

Le parking jouxtant le bâtiment occupé notamment par le CPI est payant 7/7 de 06h00 à 22h00

(env. CHF 10.- la demi-journée et CHF 20.- la journée).

Les autres possibilités les plus proches sont le parking extérieur (P1) du Centre commercial St-Léonard

(env. CHF 8.- la demi-journée et CHF 16.- la journée) et le parking extérieur (P2) du cimetière St-Léonard